

APPEL DE DOSSIERS PROGRAMMATION 2022-2023



**Date limite : 20 janvier 2022 à
11h59**

La Bande Vidéo invite les artistes résidant au Canada ou à l'étranger et œuvrant en arts médiatiques, ou encore, ceux qui souhaitent expérimenter avec le médium vidéographique à soumettre un projet :

- d'exposition
- de résidence à l'écran d'épingles (l'Alpine)
- de résidence-membre
- de résidence « Premières armes »

Située dans la coopérative Méduse à Québec, La Bande Vidéo est un centre de création et de recherche en arts médiatiques qui participe à la culture vidéographique contemporaine. Elle offre aux artistes des outils de production, de diffusion et de distribution, en les incitant à porter une réflexion sur leur travail.

Notre centre soutient essentiellement des monobandes expérimentales et d'animation, des installations vidéo, des projets en réalité virtuelle et des projets d'animation impliquant l'écran d'épingles, l'Alpine, instrument rare nouvellement acquis. Notre galerie demeure exclusivement dédiée aux arts médiatiques et plus précisément à l'installation vidéo.

EXPOSITION

Seuls les projets d'installation vidéo seront soumis au jury.

La BV assume les frais suivants :

- Un cachet d'exposition, en plus d'un soutien technique au montage.
- Un hébergement à l'artiste pendant le montage de l'exposition et le soir du vernissage.

Il n'est pas nécessaire de devenir membre de La Bande Vidéo pour soumettre un dossier dans cette catégorie.

Les projets nécessitant la technologie de la réalité virtuelle et de la vidéo 360 sont maintenant acceptés.

RÉSIDENCE D'ANIMATION À L'ÉCRAN D'ÉPINGLES

Dans le cadre de son programme de résidence d'animation à l'écran d'épingles, La Bande Vidéo offre libre accès à ses studios de production et à l'Alpine, son nouvel équipement, pour une période pouvant aller jusqu'à huit semaines (pour un.e artiste de l'étranger ou de l'extérieur de Québec) ou jusqu'à douze semaines (pour un.e artiste de Québec) en plus d'assurer un support technique et artistique journalier. Seront mis à disposition de l'artiste tout l'équipement nécessaire et un espace de production. La durée exacte de la résidence est à convenir au préalable avec l'artiste.

La Bande Vidéo assume les frais suivants :

- Une partie des frais de subsistance
- Si l'artiste réside à plus de 50 kilomètres du centre : hébergement pour la durée du séjour et une partie des frais de transport

Il n'est pas nécessaire de devenir membre de La Bande Vidéo pour soumettre un dossier dans cette catégorie.

RÉSIDENCE-MEMBRE

La Bande Vidéo invite **les artistes membres du centre** à soumettre un projet de résidence d'une durée de deux semaines. Appliquer à cet appel permet à nos membres d'avoir un accès privilégié à notre programmation régulière.

Pour soumettre un dossier dans cette catégorie, il est nécessaire que la cotisation du membre soit en règle (payée au plus tard le 1^{er} décembre 2021).

La BV assume les frais suivants :

- Une partie des frais de subsistance
- Si l'artiste réside à plus de 50 kilomètres du centre : hébergement pour la durée du séjour et une partie des frais de transport

RÉSIDENCE « PREMIÈRES ARMES »

Ce laboratoire est exclusivement dédié aux artistes professionnels vivant et travaillant à Québec qui se consacrent à une autre discipline que les arts médiatiques et qui désirent s'initier à l'animation et/ou à la vidéo d'art. L'artiste invité.e dans le cadre de ce programme bénéficie gratuitement de tous les équipements et du soutien nécessaire à son exploration.

La BV assume les frais suivants :

- Une partie des frais de subsistance
- Si l'artiste réside à plus de 50 kilomètres du centre : hébergement pour la durée du séjour et une partie des frais de transport

DÉPÔT D'UN DOSSIER

Chaque dossier doit contenir :

- Un fichier pdf comprenant :
 - une courte biographie (entre 100 et 150 mots)
 - un curriculum vitae
 - un bref résumé du projet (entre 100 et 150 mots)
 - une description détaillée du projet
 - et un devis technique, s'il y a lieu
- Si possible, visuel du projet déposé :
 - photos (jpg, haute résolution)
 - et/ou vidéos (liens Youtube, Vimeo ou autre diffuseur web)
- 10 à 15 documents visuels des œuvres précédentes de l'artiste :
 - photos (jpeg)
 - et/ou vidéos (liens Youtube, Vimeo ou autre diffuseur web)
- Tout autre document pertinent

IMPORTANT :

Vous devez vous assurer que les liens web sont fonctionnels et qu'ils demeurent actifs jusqu'en juin 2022.

Veillez mentionner le programme pour lequel vous désirez appliquer (exposition, résidence d'animation à l'écran d'épingles, résidence membre, résidence « Premières armes »).

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les exigences demandées seront refusés.

Date limite de réception des dossiers : 20 janvier 2022.

Les dossiers reçus après cette date ne seront pas retenus.

Les dossiers doivent être déposés par courriel :

info@labandevideo.com

Objet : **Dossiers 2022-2023**

Les dossiers envoyés par la poste ne seront pas retenus.

Nous acceptons les dossiers envoyés par *wetransfer*.

Les projets retenus seront inscrits à la programmation 2022-2023 de La Bande Vidéo. Suite à l'appel de projets, la programmation annuelle est réalisée par un comité de sélection, formé d'artistes professionnels.

Les résultats seront transmis aux artistes sélectionnés au plus tard en juin 2022.

Informations :

info@labandevideo.com

COPRODUCTION

Tout projet qui n'est pas retenu ou qui n'a pu être déposé dans le cadre de cet appel de dossiers peut être soumis ultérieurement dans le cadre de notre programme de coproduction (codiffusion). Ce programme permet à tout artiste d'ici ou de l'étranger de recevoir un soutien technique et des équipements à faible coût pour un projet vidéographique financé par l'artiste lui-même ou qui reçoit un soutien financier sous forme de bourse. La coproduction n'étant pas une résidence, l'artiste ne reçoit pas de cachet, doit pourvoir à son logement et son transport pendant le séjour et doit prévoir un léger budget de location.

Les dossiers peuvent être soumis en tout temps à art@labandevideo.com avec l'objet *Demande de coproduction*. Ils doivent comporter un devis technique, un calendrier de réalisation, un budget de production et une brève description du projet (maximum 3 pages en tout).